

2023 Recycling Training Course Sûreté PNT Compagnie Aérienne - Fouille aéronef 11.2.3.6 /11.2.3.11 du Regl. EU2015/1998 -Formation des personnes en charge de la fouille de sûreté des aéronefs, des mesures de sûreté en vol & 11.2.8 Sensi à la Cyber-menace

1 jour 4 heures

Programme de formation

Public visé

Personnels Navigants Techniques
Stage sûreté de recyclage compagnie (Recycle Training Course)

Pré-requis

Avoir suivi une vérification de ces antécédents judiciaires prévu à l'Art.11.1.1 et 11.1.2 AIM du 11/09/2013 et dispositions du IV Art. R213-4-5 du CAC,
Français Lu et écrit et parlé

Objectifs pédagogiques

Recycler la formation des personnels navigants Techniques aux procédures d'exploitation de la compagnie aérienne (formation périodique):.

Objectifs formation items AIR OPS ORO GEN 110 et IOSA FLT 2.2.42

1. Détermination de la gravité de l'événement /Actes d'intervention illicites
2. évaluation de la menace
3. Contrôle et notification
4. Divers - Procédures spécifiques de la compagnie

Objectifs du §11.2.3.6 du Regl. EU2015/1998

- **Connaissance des exigences légales applicables aux fouilles de sûreté d'aéronefs et des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation, y compris, entre autres, la menace interne et la radicalisation**
- Aptitude à identifier des articles prohibés.
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés.
- Capacité à effectuer des fouilles de sûreté d'aéronef selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés.

Objectifs du §11.2.3.11 du Regl. EU2015/1998, Mesures de sûreté en vol:

- **a) connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles;**

Objectifs du §11.2.8 du Regl. EU2015/1998: Sensibilisation aux cyber-menaces :

- 1 LES RISQUES CYBER
- Apprenez à repérer une attaque et à bien réagir face à une telle menace :Hacker, malware, phishing, ransomware, ingénierie sociale, déni de service, etc. Les menaces sont nombreuses et variées !



- 2 COMMENT GERER LE RISQUE

Apprenez Les bons réflexes pour protéger ses données sensibles (comptes bancaires, identité, fichiers clients, etc.) dans un monde de plus en plus numérique :Pour se protéger utilisons la technique de la défense en profondeur et appliquons au quotidien les réflexes essentiels. 12 règles essentielles pour prévenir les risques au quotidien.

- 3 POUR ALLER PLUS LOIN

Description / Contenu

1. Détermination de la gravité de l'événement /Actes d'intervention illicites
2. évaluation de la menace
- 3.Contrôle et notification
- 4.Fouilles A/C/Objets prohibés/zone moindre risque
- 5.Divers - Procédures spécifiques de la compagnie

Modalités pédagogiques

Formation en présentielle et/ou à distance.

Test d'évaluation et pratique associée à l'environnement de travail.

Méthodes pédagogiques

Affirmative (cours magistral) ;

interrogative ;

active.

Moyens et supports pédagogiques

Cours théorique PowerPoint® / Vidéoprojecteur / tableau / Paperboard /Manipulations d'Articles Prohibés dont EEI factices

Modalités d'évaluation et de suivi

Test 11.2.8 - QCM 10 questions avec note minimale de validation fixée à 60% de bonnes réponses.

VALIDITE DE LA FORMATION

3 ans ou dans les cas où les compétences n'ont pas été exercées pendant plus de six mois avant la reprise de la fonction de sûreté, ou dans le cadre de compétences nouvelles ou étendues, conformément au §11.4.2 du règlement européen n°2015/1998

Durées et périodicités minimales des formations périodiques : 02H00

Modalités Accessibilité

Merci de contacter notre secrétariat au 01 41 19 81 79 si vous êtes en situation d'handicap.

Le centre de formation REM dispose de locaux accessibles aux personnes en situation de handicap moteur pour les formations en présentielle. (Salle de formation en Rez de chaussée).

Profil du / des Formateur(s)

Qualification du formateur en sûreté:

Formateur qualifié ou certifié par l'Aviation civile française selon l'AIM du 11/09/2013 relatif à la sûreté de l'aviation civile

01/09/2025